

Intentions confiées à la prière de l'Eglise :

Samedi 28 Décembre à Viry : Anne-Marie, Charles Secret et Fam. - Filles Gal/Durand/Vieux - Diego Morandini - Corinne Ricou - Corinne Ricou - Solange Chavaz - Lucien Barbier - Gilbert Chavaz - Danielle Mattana et enfants vivants - Marie et Jean Deronzier - Fam. Lucien Durand.

Dimanche 29 Décembre à St-Julien : Fam. Chrétien-Léobalde - Julie, Anne, Jeanne, Jean Descombes et Pdfs - En l'honneur de St Antoine de Padoue - Simone et Roger Masson - Jean-Claude Mallay.

Dimanche 29 Décembre à Présilly : Philippe Balivet - Catherine Saxod - Georges Maman - Jacqueline et André Brand - Dfts Fam. Paul Lachat/Cusin/Baudrion - Fam. Portier/Lamouille/Tissot et Jeanne Miffon. - Gabriel Girod et Fam - André Boymond - Gabriel Maxit - Denise et René Vigne - Irène Mégevand - Florent Michaux - Simone, Joseph et Jean-Luc Vuillet - Edwin Bastiaensen - Gisèle et René Dupenloup - Raymond et Pierrette Dupenloup, Henri et Eliane Masson - Claudius Porret - Olivier et Cécile Convers - Florence, André Dunand et pdfs.

Dimanche 29 Décembre à Vulbens : Pierre Marmilloud - Pdfs fam. Marmilloud, Duval, Genoud-Prachex - André, Cécile Benoit - Annie Dalloz Bourguignon - Charles Gouverneur et Honoré Vuetaz - Marie-Edmonde Rottoli - Sœur Marcelle - Sœur Marie-Thérèse Perrillat - Marie-Thérèse Thomasson - Adolpe Benoit.

Attention changement des horaires de Messes

A partir du 1er Janvier 2025

Samedi 18h30 : VIRY

Dimanche 09h00 : ARCHAMPS, BOSSEY, COLLONGES, NEYDENS, BEAUMONT, PRESILLY, FEIGERES

(en alternance)

10h00 : CHENEX, VALLEIRY, VULBEBS (en alternance)

10h30 : SAINT-JULIEN en GENEVOIS

(en raison des baptêmes)

BONNE ANNEE A TOUS !



Maison paroissiale - 4 rue de la Fontaine des Frères -

74160 St-Julien-en-Genevois - 04 50 49 20 89

Courriel : sts-pierre-et-paul@diocese-annecy.fr - site internet : genevois.paroisse.net



Paroisse Saints Pierre et Paul en Genevois

Dimanche 29 Décembre 2024

Fête de la Sainte Famille

Année C



Du 29 Décembre 2024 au 5 Janvier 2025

LANCEMENT DE L'ANNEE JUBILAIRE DANS LE DIOCESE D'ANNECY

Comme vous le savez déjà le pape François a annoncé une année jubilaire en 2025 « Pèlerins d'Espérance ». Après l'ouverture de la porte sainte à Rome le 24 décembre, chaque diocèse est invité à entrer dans l'année jubilaire le dimanche 29 décembre. Notre diocèse se mobilise pour préparer ce Jubilé. Chaque paroisse est invitée à participer à ce lancement. Nous sommes conscients que cette date, souhaitée par Rome, n'est pas favorable en temps de vacances. Mais deux ou trois représentants de notre paroisse seront présents à cette célébration à Annecy. Ils seront relais pour notre paroisse et recevront le kit qui nous aidera à organiser le pèlerinage de notre paroisse durant l'année.

Le pape François nous rappelle dans sa bulle d'indiction « *Spes non Confundit* » que le pèlerinage est un élément fondamental de tout événement jubilaire. La mise en route, et de surcroît à pied, est un marqueur de celui qui est en recherche du sens de sa vie. C'est pourquoi, modestement, une petite marche est prévue avant de célébrer l'ouverture du Jubilé à la cathédrale à Annecy.

1. Entrée dans l'année jubilaire en paroisse.

À la suite de l'ouverture du Jubilé à Annecy, nous marquerons dans notre paroisse l'entrée dans l'année jubilaire lors de la messe dominicale du 12 janvier. Les équipes liturgiques du 12 janvier recevront un support pour préparer la liturgie du jour. Merci de contacter l'EAP.

2. Lieux jubilaires et pèlerinages de l'Espérance.

4 lieux jubilaires ont été retenus :

- La Cathédrale St Pierre à Annecy
- La Basilique de la Visitation à Annecy
- La Bénite Fontaine à La Roche sur Foron
- La Basilique St François de Sales à Thonon-les-Bains.



« En cette Année Jubilaire, les sanctuaires doivent être des lieux saints pour l'accueil, et des espaces privilégiés pour susciter l'espérance. » Pape François « *Spes non Confundit* » Bulle d'indiction du Jubilé 2025, 24.

Dans sa lettre pastorale Espérance et Fraternité, notre Évêque demande qu'au cours de l'année jubilaire soit organisée dans toutes les paroisses, dans les mouvements, en communautés, dans tous nos groupes, une journée de pèlerinage de l'Espérance, en organisant une marche jusqu'à l'un de ces 4 lieux. Bien entendu, nous opterons pour une marche en fonction des capacités de notre groupe !

3. Journée diocésaine du Jubilé de l'Espérance.

Un grand rassemblement diocésain est prévu le dimanche 30 novembre 2025 à Rochexpo à La Roche sur Foron, au lendemain de la Journée Diocésaine des Jeunes qui se déroulera sur le même lieu. Nous serons le 1^{er} dimanche de l'Avent, moment significatif du temps de l'Espérance pour notre Eglise. (Suite...)

Le père Evêque, avec l'Eglise tout entière, nous invite à entrer dans cette année jubilaire, car « les chrétiens que nous sommes ont la mission de témoigner de l'Espérance » (Lettre pastorale Espérance et Fraternité - Mgr Yves Le Saux, sept 2024).

« Tout le monde espère. L'espérance est contenue dans le cœur de chaque personne comme un désir et une attente du bien, bien qu'en ne sachant pas de quoi demain sera fait. L'imprévisibilité de l'avenir suscite des sentiments parfois contradictoires : de la confiance à la peur, de la sérénité au découragement, de la certitude au doute. Nous rencontrons souvent des personnes découragées qui regardent l'avenir avec scepticisme et pessimisme, comme si rien ne pouvait leur apporter le bonheur. Puisse le Jubilé être pour chacun l'occasion de ranimer l'espérance. »
Pape François « Spes non Confundit » Bulle d'indiction du Jubilé 2025, §1.

Pas d'Adoration et Ecoute le jeudi pendant les vacances scolaires.

Funérailles chrétiennes : Confions à la miséricorde du Père : Simone Richard (Beaumont) et prions pour sa famille.

Mariage : entre Marie-Ophélie Pizot et Eloi Hugon (Archamps) le 11 Janvier à Archamps. Nos vœux et notre prière les accompagnent.

Quête : 29 Décembre pour la paroisse.

08 janvier 2025 : Ramassage Entraide Internationale des Scouts de Cluses à St-Julien.

Le Père Viju sera dans sa famille du 1^{er} au 25 janvier 2025.

« Avec le Christ, osons une paroisse missionnaire, accueillante et joyeuse ! »			
Samedi	28 décembre	Viry	18h30
Dimanche Ste Famille	29 décembre	St-Julien -Présilly-Vulbens Vétraz-Monthoux	10h00 18h00
Mardi	31 décembre	Neydens (Presbytère) (précédée des Laudes à 08h00)	08h30
Mercredi Solennité Marie mère de Dieu	1 ^{er} janvier	Pas de messe à Archamps St-Julien (précédée du chapelet à 18h00)	18h30
Jeudi	2 janvier	Pas de messe chez les Sœurs de Vulbens Maison de retraite de Saint-Julien	15h00
Vendredi	3 janvier	Maison de retraite de Viry Chapelle de l'Hôpital (précédée du chapelet à 18h00)	11h00 18h30
Samedi	4 janvier	Viry	18h30
Dimanche Le baptême du Seigneur	5 janvier	Bossey	09h00
		Valleiry	10h00
		St-Julien	10h30
		Vétraz-Monthoux	18h00

Dimanche de la Santé : Vous travaillez dans le monde de la santé, nous vous accueillerons le jeudi 16 janvier à 20h30 à la maison paroissiale. Après un temps d'échange, nous préparerons la messe du dimanche de la santé du 09 février 2025.

Nouveaux Honoraires pour les célébrations

Une célébration chrétienne est sans prix, elle n'a pas de valeur marchande : nous sommes tous bénéficiaires de l'amour gratuit du Seigneur. Cependant l'Eglise a besoin de ressources matérielles pour accomplir sa mission. C'est pourquoi, depuis des siècles, la pratique de faire un don à l'occasion d'une célébration s'est développée.

Bien-sûr, la célébration d'un sacrement ne dépend pas de la possibilité des personnes de verser un honoraire : une famille qui n'a pas les moyens de faire un don doit être accueillie au même titre que les autres. C'est pourquoi on n'adresse pas de facture.

Au printemps dernier, les évêques de la Province de Lyon ont décidé de nouveaux honoraires pour les célébrations.

Dans le diocèse d'Annecy, cette grille entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Pour les baptêmes, la participation reste libre.

- Pour les mariages, l'offrande conseillée est de 250 à 1000 €, ou 5% des sommes totales engagées pour la journée.
- Pour les funérailles, l'offrande conseillée est de 200 à 600 €.
- L'offrande pour les messes reste à 18 €.
- **Le choix a été fait d'indiquer une fourchette plutôt que de donner un montant précis.**

Quêtes des funérailles

Actuellement, les quêtes faites lors des funérailles sont attribuées pour moitié à la célébration de messes, et pour moitié aux besoins de la paroisse. Cependant, ces quêtes peuvent atteindre des montants élevés, et il est souvent difficile de célébrer les messes reçues dans un délai convenable.

Après réflexion, le Conseil Presbytéral, dans sa session du 8 octobre 2024, a pris la décision suivante :

- A l'occasion de chaque célébration de funérailles, on comptabilisera cinq messes à l'intention du défunt, quel que soit le montant de la quête, et même quand ce montant ne couvre pas les honoraires pour cinq messes (18 € x 5 = 90 €).
- Le reste de la quête sera destinée à la paroisse pour couvrir les frais et les charges.

Merci de votre compréhension